

---

Adresse du comité de surveillance de la commune de Montbraine (Indre-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de la commune de Montbraine (Indre-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 397-398;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25811\\_t1\\_0397\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25811_t1_0397_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Citoyen président,

Grâces immortelles soient rendues à l'Être Suprême ! La génie de la liberté, dont la marche est dirigée par sa main toute puissante, plane sur la France. Collot d'Herbois et Robespierre l'aîné, ces deux patriotes aussi zélés que bons politiques, ont échappé au fer assassin des scélérats : au récit de l'action atroce et liberticide, qu'ont osé tenter deux autres Cordé, sur la Représentation nationale dans les personnes de deux de ses membres, notre sang s'est glacé d'horreur et d'indignation, en même temps que notre courage s'est relevé pour venger nos amis, les pères de la patrie.

La victoire que Geoffroy a obtenue dans le sein de Paris sera ajoutée à celles que remportent journellement les armées de la République. Son nom sera gravé dans l'histoire et sa mémoire sera toujours chère aux vrais et sincères patriotes.

Dis à la Convention, citoyen président, que, tandis qu'elle fera périr ignominieusement les traîtres, les conspirateurs, tandis que les parisiens patriotes, nos frères et nos amis, veilleront à sa conservation, nous porterons de notre côté des coups puissants pour achever d'abattre et de terrasser la tête hideuse du fanatisme. Si quelques prêtres aussi imbéciles qu'ambitieux ont tenté de faire réparer ce monstre sur la scène, parce qu'ils croyaient, ces prétendus hommes-dieux, que Robespierre par son rapport sur les fêtes décadaires, avait dessein de relever leur empire, nous t'assurons que nous les contiendrons dans le cercle de l'ordre et de la tranquillité.

Enfin, citoyen, dis à la Convention qu'elle reste à son poste, jusqu'à ce que les tyrans subjugués aient été forcés de reconnaître la souveraineté de notre République. C'est notre vœu, nous l'exprimons dans la sincérité de nos âmes, parce que nous désirons, parce que nous voulons le salut de notre patrie ».

[7 signatures illisibles]

Pour le conseil : PERIER (secrét.).

### 3

**La société populaire d'Argentan, département de l'Orne, exprime à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et la félicite d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.**

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Argentan, 9 prair II.] (2)

« Citoyens représentants,

Un nouveau crime a donc été payé par Pitt et Cobourg : ces monstres devroient pourtant être rasasiés.

Nous admirons vos vertus et les travaux sublimes de votre comité de Salut Public ; lorsque l'horri-

(1) P.V., XLI, 30. B<sup>n</sup> 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 309, pl. 1207, p. 14.

ble attentat commis sur Collot d'Herbois a jeté au milieu de nous la consternation,

Notre premier sentiment, le premier élan de nos cœurs, a été de voler vers vous et de vous faire un rempart de nos corps : mais nous nous sommes dit : ce bonheur est réservé à nos frères de Paris, c'est à eux de prendre sous leur garantie les destinées de la République en veillant à l'inviolabilité de nos représentants ; ce qu'ils ont fait pour la liberté nous répond de ce qu'ils feront encore.

Ah ! nous voudrions tous avoir reçu l'honorable blessure de Geoffroy : qu'il vive ce brave républicain ! et qu'il jouisse longtemps du bonheur d'avoir rendu un grand service à sa patrie.

Collot d'Herbois n'étoit pas la seule victime désignée, Robespierre cet intrépide défenseur des droits du peuple, qui justifie chaque jour une grande célébrité par de grandes vertus, s'est vu deux fois en péril : veillés sur ses jours précieux ! veillés sur les vôtres ! permettez aux vrais républicains de former une garde impénétrable autour de vous, et si les bras de nos frères de Paris ne suffisent pas, les nôtres sont à vous comme nos cœurs.

Qu'elle est l'époque de cet horrible forfait ! C'est le moment où la République est partout triomphante, ou en frappant d'une main le fanatisme, vous élevez de l'autre des autels à l'Être Suprême, et rappelez tous les hommes à la vertu, par l'idée si consolante de l'immortalité de l'âme.

Vous avez réduit tous les factieux au désespoir, leurs efforts sont les dernières convulsions de l'agonie. A Paris leur audace attaque la représentation nationale, dans les départements les meilleurs patriotes sont en butte à la calomnie et aux dénégations ; l'intrigue aux abois se montre sous toutes ses formes. C'est à vous qu'appartient encore l'honneur de détruire cette dernière et nouvelle conspiration, vous aurez la gloire d'avoir sauvé la patrie, en les déjouant toutes, et vous recueillerez pour prix de tant de vertus l'amour de vos concitoyens, l'admiration et la reconnaissance de la postérité ».

LE MEUNIER, ROGER, LAINE (secrét),  
[et 1 signature illisible (présid.)]

### 4

**Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Montbraine, ci-devant Château-Renaut, département d'Indre-et-Loire, félicitent la Convention nationale sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Montbraine, 26 prair. II] (2)

« Citoyens représentants,

Un philosophe l'a dit avant nous, on ne juge pas les hommes sur leur parole, mais on compare leurs actions ensemble et puis leurs actions et leurs discours. Ce n'est pas en effet sur des paroles qu'un

(1) P.V., XLI, 30. B<sup>n</sup> 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 308, pl. 1198, p. 25.

grand peuple vous juge, c'est sur vos actions. Et qui avait plus fait avant vous ? Qui avait osé tant faire ? Ceux qui vous ont précédé au poste que vous remplissez si dignement semblaient vouloir rompre les fers qui nous enchaînaient ; mais leur peu d'énergie nous aurait remis un joug peut être plus avilissant ; l'idole était encore devant eux, et ils n'osaient l'ébranler ; son antiquité leur en imposait. Et comme s'ils n'eussent pas reconnu que ce qui est élevé de la main de l'homme peut être détruit de la main par l'homme, ils auraient voulu donner à cette idole une nouvelle dorure pour la conserver plus longtemps ; mais vous, au risque de vos jours, vous l'avez frappée dans ses fondemens et sans craindre l'explosion, vous voulez en extirper jusqu'à la dernière racine, *ramenant tout à la simple nature que l'Eternel préside, vous ne voulez honorer que lui et les vertus ; vos entrailles s'attendrissent à la vue des malheureux ; leur état vous intéresse par dessus tout ; aussi prenez-vous tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour adoucir leur sort ; continuez dignes représentans, toute l'Europe vous contemple, et des millions de bras sont toujours levés pour punir les monstres qui oseraient porter un fer meurtrier sur vous ; connaissez tous les vrais amis du nouvel ordre de choses ; voici le moment de la réunion générale [.] Décrété que [.] le 10 août v.s. [.] qui que ce soit sans cause légitime ne pourra se dispenser de jurer fidélité à la Patrie au pied de l'arbre de la liberté. Déclarez suspects tous ceux qui ne s'y présenteraient pas. Prononcer des peines terribles car enfin celui qui n'aime pas sa Patrie doit en être chassé ».*

BIZIEU l'ainé, GALY, TRIQUET aîné,  
F. CHOLLIÈRE, THIERRY (présid.)

## 5

Les membres composant la société populaire de la commune d'Alzonne écrivent à la Convention nationale qu'elle a bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient redonner des fers à un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir. Ils annoncent que le fanatisme est entièrement anéanti dans leur commune, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Alzonne, 11 prair II]. (2)

« Législateurs,

Vous avez bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient perdre la liberté et légalité sous le masque du patriotisme et de vouloir encore enchaîner un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir, vous avez été lorgane de nos vœux, recevez notre reconnaissance.

(1) P.V., XLI, 30. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 309, pl. 1207, p. 15.

Soyez inébranlables à votre poste, nous sommes toujours avec un pied en lair pour marcher le pas de charge afin de nous rendre auprès de vous pour vous faire un rempart de nos corps.

Nous vous annonçons que le fanatisme avait fait des progrès dangereux dans cette commune, nous avons fait partir le curé constitutionnel, il nous a fait ses adieux, nous présageons que son absence va réunir les opinions, et que désormais nous n'aurons d'autre culte que celui de la vertu, de l'humanité et de la bienfaisance.

Vive la République, une et indivisible, vive la Montagne ».

[2 signatures illisibles]

## 6

L'agent national provisoire du district de Wissembourg annonce à la Convention nationale que les citoyens de ce district ont célébré la fête, à jamais mémorable, du 20 prairial, dédiée à l'Etre-Suprême, avec un enthousiasme et une allégresse inexprimable.

Parmi les différens rapports satisfaisans, il joint la traduction d'une adresse des communes de Hanspach, Hossen et Ingolsheim, qui exprime la reconnaissance éternelle de ces trois communes pour le décret qui a terrassé l'athéisme.

Insertion au bulletin; renvoi au comité de salut public (1).

## 7

La société populaire de Baron, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur les décrets en faveur des indigens vieillards ou infirmes, et des parens des défenseurs de la patrie, et sur ceux qui facilitent l'achat des biens nationaux. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit purgée de tous les traîtres et affermie sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

[Baron, s.d.] (3)

« Législateurs,

Les sans-culottes composant notre société félicitent la Convention sur ses grands travaux, particulièrement sur le décret rendu en faveur des cultivateurs vieillards ou infirmes.

Braves montagnards, les grandes mesures que vous prenez pour solliciter les indigents dans toutes les classes, tant cultivateurs indigent, parent des défenseurs de la patrie; aisance pour l'achat des biens nationaux et autres, nous fait voir que l'établisse-

(1) P.V., XLI, 30. B<sup>in</sup>, 20 mess.

(2) P.V., XLI, 31. B<sup>in</sup>, 21 mess (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 309, pl. 1207, p. 16.